

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 avril 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

**Lettres identiques datées du 4 avril 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le nombre de martyrs palestiniens, les ravages et l'étendue de la souffrance humaine dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continuent d'augmenter alors qu'Israël, puissance occupante, poursuit sa campagne militaire impitoyable contre le peuple palestinien. Au mépris le plus complet du droit international, y compris du droit international humanitaire, les forces armées de la puissance occupante continuent délibérément de tuer, d'attaquer, de détruire, d'enlever, d'emprisonner et d'infliger des sanctions collectives cruelles à la population civile vivant sous l'occupation, aggravant ainsi la crise humanitaire déjà dramatique. Les forces d'occupation israéliennes commettent tous les jours des crimes de guerre, des actes relevant du terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte tragique que le peuple palestinien a marqué hier le premier anniversaire de l'invasion meurtrière du camp de réfugiés de Djénine par Israël, au cours de laquelle des dizaines de civils palestiniens ont été tués, des centaines de logements ont été détruits et des milliers de personnes ont été déplacées ou laissées sans abri. L'horreur, les ravages et le désarroi de cet épisode continuent de nous hanter, et nous soutenons que les auteurs de ces crimes de guerre perpétrés contre le peuple palestinien pendant cette attaque doivent rendre compte de leurs actes et être traduits en justice. L'incapacité de la communauté internationale de prendre des mesures pour lutter activement contre ces crimes et ces atrocités a indéniablement permis à Israël de continuer à agir en toute impunité contre le peuple palestinien et de poursuivre l'effusion de sang.

Pour ne parler que des deux dernières semaines, alors que le monde avait les yeux rivés sur l'Iraq, les forces d'occupation israéliennes ont commis d'innombrables et graves violations de la quatrième Convention de Genève dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Depuis la dernière lettre que



je vous ai adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 25 Palestiniens, dont sept pour la seule journée d'hier. Plusieurs enfants innocents figurent parmi les victimes. Au cours de récents incidents tragiques, les forces d'occupation ont notamment provoqué la mort des trois enfants suivants : Christine George Sa'deh, 12 ans, tuée à Bethléem le 25 mars 2003, Jihad Abdelaziz Nazal, 14 ans, tué hier à Qalqiliya devant sa maison, et Ibrahim Abdelnour Abu Shalooof, 18 ans, tué hier lors d'une attaque au missile sur Gaza.

Par ailleurs, les forces d'occupation israéliennes ont continué de lancer des raids dans les villes, les villages et les camps de réfugiés dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, interrogeant des milliers de personnes, enlevant et emprisonnant des dizaines d'autres. En outre, cette semaine, les forces d'occupation ont recommencé à effectuer des rafles visant les hommes palestiniens vivant dans certaines zones. Mercredi, elles ont lancé un raid dans le camp de réfugiés de Tulkarem, en barrant toutes les routes en direction et au départ du camp avec du fil de fer barbelé et en décrétant un couvre-feu sur l'ensemble du camp. À l'aide de haut-parleurs, elles ont ensuite donné ordre à tous les hommes âgés de 14 à 40 ans, sous peine de châtement, de quitter leur logement et de se rassembler dans la cour d'une école appartenant à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, que les forces avaient occupée. Le millier de garçons et d'hommes ainsi rassemblé a été ensuite emmené de force en bus au camp de réfugiés de Nur al-Shams, à quelques kilomètres à l'est de Tulkarem, et on leur a donné l'ordre de ne pas rentrer chez eux avant que les forces d'occupation aient terminé leurs perquisitions. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés et mis en détention par les forces d'occupation. Aujourd'hui, un raid et des perquisitions semblables se déroulent actuellement à Djénine, et viennent s'ajouter à ceux lancés dans plus de 30 logements la semaine dernière dans cette même ville.

En même temps, Israël, puissante occupante, a continué de détruire illégalement des logements. Ces dernières semaines, des dizaines d'autres logements ont été systématiquement détruits dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, déplaçant et privant de leurs biens plusieurs familles palestiniennes. En outre, la puissance occupante continue de confisquer des terres palestiniennes et poursuit les implantations illégales de colonies à un rythme effréné. Parmi les mesures récentes, prises en coordination avec le Cabinet du Premier ministre israélien, figure l'installation illégale de plusieurs colons israéliens dans une nouvelle colonie adjacente au quartier arabe densément peuplé de Ras al-Amud dans Jérusalem-Est occupée. Le transfert incessant de colons israéliens vers le territoire palestinien occupé et l'expropriation de terres constituent des tentatives éhontées faites par la puissance occupante pour coloniser la terre palestinienne et représentent des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève.

La présente lettre fait suite aux 162 lettres que nous vous avons adressées au sujet de la crise qui sévit dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, qui sont datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) jusqu'au 17 mars 2003 (A/ES-10/222-S/2003/326), constituent les annales des crimes commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu pour responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme qui sont perpétrés contre le peuple palestinien et dont les auteurs doivent être traduits en justice.

En conséquence, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis la dernière lettre que nous vous avons adressée, les forces d'occupation israéliennes ont tué au moins 25 Palestiniens, y compris des enfants, portant le nombre total de martyrs palestiniens à 2 290 (les noms des martyrs qui ont été identifiés à ce jour sont indiqués dans l'annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 4 avril 2003,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation israéliennes
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est***

(Du mardi 18 mars au jeudi 3 avril 2003)

Mardi 18 mars 2003

1. Ali Musa 'Alan
2. Nabeel Mohammed Dwidar
3. Nasr Eldin Mustafa Asedeh

Dimanche 23 mars 2003

Ibrahim Mohamed Alfleet

Lundi 24 mars 2003

Ahmed Imad Fayez Abahre (15 ans)

Mardi 25 mars 2003

1. Mahmoud Bassam Nasar (14 ans)
2. Muwafaq Abdelraziq Badawneh
3. Nader Salameh Al-Jawarish
4. Alaa' Eldin Mohammed Ayad
5. Christine George Sa'deh (12 ans)

Jeudi 27 mars 2003

1. Iyad Khalil Fayad
2. Ihab Said Jars

Vendredi 28 mars 2003

Mohammed Awad Muqbil Ghanem

Dimanche 30 mars 2003

Mohammed Ahmed Darwish (15 ans)

Lundi 31 mars 2003

1. Mahmoud Mohammed Al-Mashharawi
2. Mahmoud Ali Al-Najjar (18 ans)
3. Mohammed Farouk Tafesh (16 ans)

* Le nombre de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 2 290.

Mercredi 2 avril 2003

Omar Musa Ahmed Mater (14 ans) (mort des suites de blessures infligées le 28 mars)

Jeudi 3 avril 2003

1. Khaled Ali Mohammed Rayan
 2. Jihad Abdelaziz Nazal (14 ans)
 3. Walid Tawfiq Al-Lidawi
 4. Wisam Abdelkareem Al-Sha'ir
 5. Ibrahim Abdelnour Abu Shaloof (18 ans)
 6. Mahmoud Nafez Shaath
 7. Iyad Mohammed Alyan
-